

ÉVALUATION À MI-PARCOURS 2020 • 2021 • 2022

PLAN
climat
air
énergie
TERRITORIAL



Communauté de Communes Albères – Côte Vermeille – Illibéris

Pourquoi une évaluation à mi-parcours ?

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est une stratégie concertée établie pour une période de 6 ans et qui doit faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours 3 ans après son adoption. L'objectif de cette évaluation est de faire un point d'étape dans une logique d'amélioration continue via un examen de l'avancement des opérations et de leur mise en œuvre ainsi que du fonctionnement de la gouvernance. L'évaluation à mi-parcours permet ainsi de réajuster le PCAET si besoin et de relancer des dynamiques.



Accusé de réception en préfecture
16652004350220241216-DL2024-0294-DE
Date de télétransmission : 20/12/2024
Date de réception en préfecture : 20/12/2024

Rappel du contexte

LES CARACTÉRISTIQUES DU TERRITOIRE

Source : INSEE Observatoire des territoires et Terristory

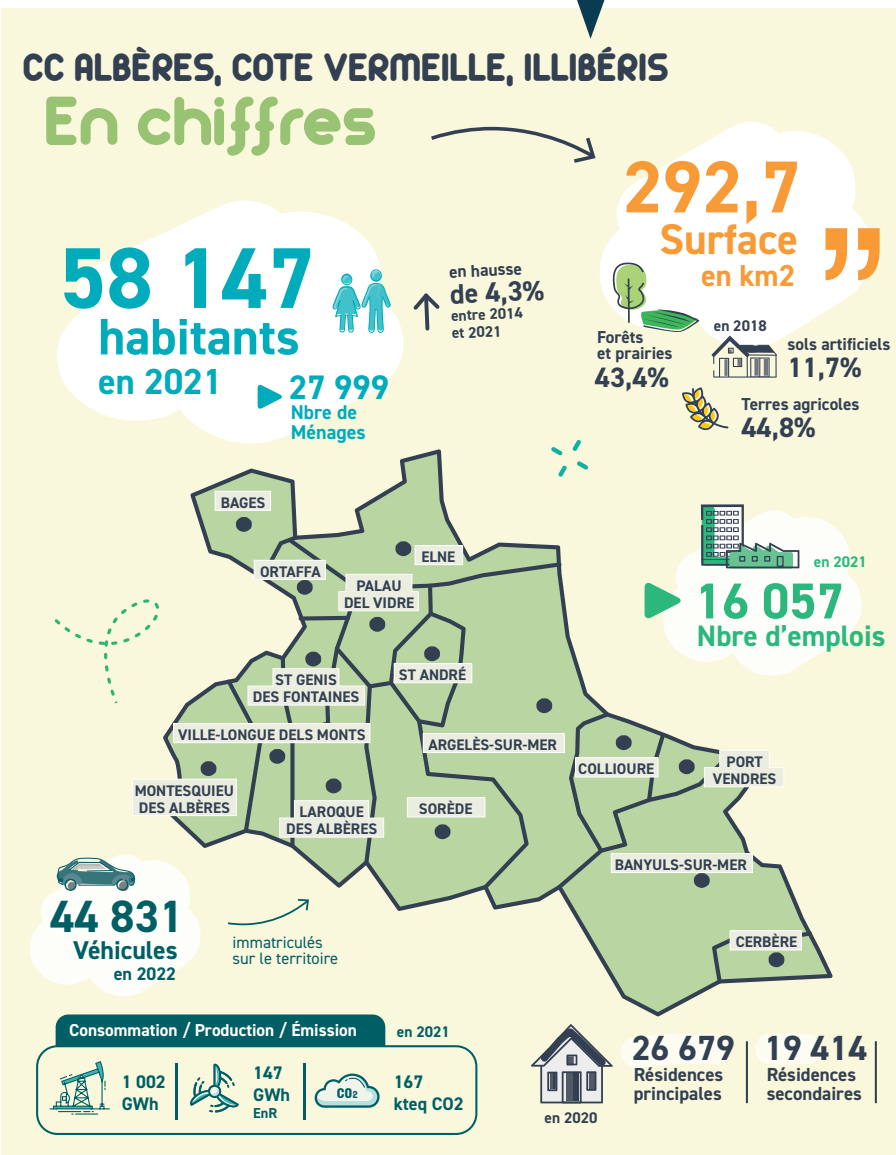
15 communes

Un PCAET, c'est quoi ?

Le PCAET interroge tous les secteurs d'activité : résidentiel, transport, industrie, tertiaire, agriculture, déchets, énergie. Il concerne l'ensemble du territoire et non la seule communauté de communes qui le porte. Il implique tous les acteurs du territoire dans sa mise en œuvre : collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc.

À la fois stratégique et opérationnel, il doit permettre à l'échelle locale de :

- > **maîtriser** la consommation d'énergie,
- > **développer** les énergies renouvelables,
- > **limiter** les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques,
- > **s'adapter** aux conséquences du dérèglement climatique.



La Mutualisation, un véritable plus !



Suite à la loi relative à la Transition Énergétique Pour la Croissance Verte (TEPCV) du 15 août 2015 rendant obligatoire les PCAET pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, les quatre communautés de communes composant le Pays Pyrénées Méditerranée (dont trois "obligées" et une volontaire) se sont regroupées pour élaborer conjointement leurs PCAET.

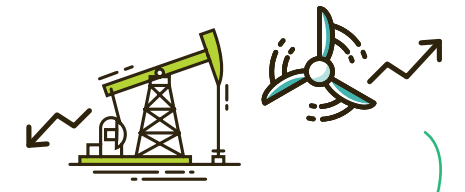
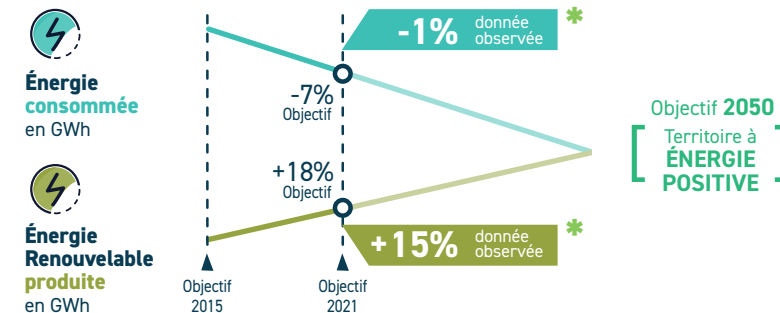
Adoptés en 2020 et devant faire l'objet d'une évaluation à mi-parcours, c'est tout naturellement que les trois communautés de communes "obligées" - la CC Albères Côte Vermeille Illibérès, la CC des Aspres et la CC du Vallespir - ont décidé de mutualiser cette démarche avec l'appui d'un bureau d'études et de subvention du Fonds vert.

Le point sur les tendances ...

1. La consommation d'énergie et la production d'énergie renouvelable (EnR)

LE CONSTAT

La transition énergétique de la CC ACVI est enclenchée avec une consommation d'énergie qui tend à diminuer et une production d'EnR qui augmente. Cependant une accélération est nécessaire pour atteindre l'objectif fixé d'être un territoire à énergie positive en 2050. Ainsi, le territoire devra être en mesure de produire plus d'énergie (renouvelable) qu'il n'en consomme d'ici 2050.



L'ENJEU PRINCIPAL

MAÎTRISER les consommations énergétiques dans le TRANSPORT et le RÉSIDENTIEL

2. Les émissions de gaz à effet de serre (GES)

LE CONSTAT

Les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CC ACVI diminuent à un rythme correspondant à la stratégie retenue. Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone en 2050, il faut poursuivre nos efforts et être particulièrement vigilant au secteur de l'industrie qui augmente ses émissions de GES et aux secteurs de l'agriculture et des transports qui diminuent leurs émissions mais pas suffisamment rapidement.



[Objectif 2050 -67%]

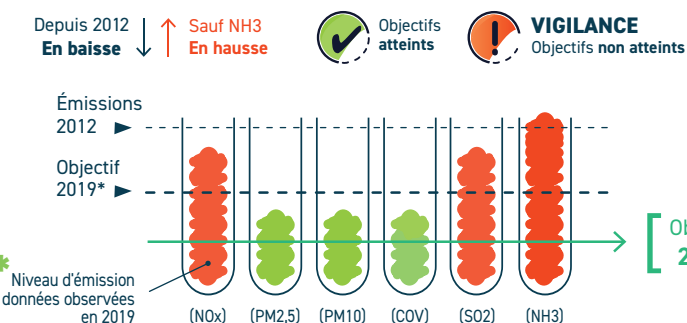
L'ENJEU PRINCIPAL

DÉCARBONNER les TRANSPORTS

3. Les émissions de polluants atmosphériques

LE CONSTAT

Cinq polluants atmosphériques sur six sont en baisse sur le territoire. Attention en particulier, à trois d'entre eux.



En Savoir plus ...



Quels sont-ils ?

- Oxydes d'Azote (NO_x)
- Particules Fines (PM_{2,5} et PM₁₀)
- Composés Organiques Volatils (COV)
- Dioxyde de Soufre (SO₂)
- Ammoniac (NH₃)

D'où viennent-ils ?

Principalement des transports, des industries et du résidentiel.



Quels effets sur la santé et l'environnement ?

- Développement de maladies respiratoires et cardiovasculaires.
- Altération des écosystèmes et des cultures.



L'ENJEU PRINCIPAL

QUESTIONNER le secteur du TRANSPORT principal émetteur de NO_x

Où en sommes-nous ?

L'avancement du plan climat s'évalue d'une part au travers des enjeux climat, air, énergie (page 3) mais également au regard du niveau de mise en œuvre du programme d'actions. Composé de 108 opérations, près de la moitié des opérations sont en cours de réalisation ou terminées. Le niveau d'atteinte des objectifs est de 55 %, démontrant une bonne mise en œuvre globale du PCAET 3 ans après sa mise en place.

Orientation 1 VERS UN URBANISME PLUS DURABLE



- La rénovation énergétique des logements avance conformément aux objectifs fixés.
- Les communes se mobilisent : végétalisation, aménagement des dents creuses, protection des espaces agricoles et naturels, nouvelles prescriptions d'urbanisme (récupérateur d'eau de pluie, voies de mobilité douce, panneaux photovoltaïques...).
- Les entreprises sont impliquées dans la maîtrise de leur consommation d'énergie (éco défis).
- Un manque de communication sur la densification de l'urbanisme est souligné.



**447 logements
rénovés depuis
le début du PCAET
(OPAH, Ma Prime
Renov et PIG 66).**

Orientation 2 VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE



- Les mobilités actives sont de plus en plus prises en compte par des aménagements plus nombreux et qualitatifs.
- Des ateliers de travail avec la Région ont permis d'identifier des axes de travail face aux problématiques rencontrées par les usagers.
- Des espaces de travail partagés se développent sur le territoire pour limiter les déplacements.
- Le volet covoiturage et technologies moins émissives est peu mis en œuvre.
- La communication est nécessaire pour faire évoluer les pratiques du quotidien.



**Travail collectif
pour la mise en
œuvre d'un schéma
directeur cyclable.**

Orientation 3 VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PRO ACTIVE



- Des communes sont fortement impliquées dans la transition écologique.
- L'animation et le suivi du PCAET sont à renforcer.
- La communication est à étendre.



**Embauche d'un Conseiller en Énergie Partagé
(CEP) qui accompagne 10 communes
dans leur transition énergétique.**

Orientation 4

VERS UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE



- Le CEP travaille sur la rénovation énergétique et sur le développement des énergies renouvelables des bâtiments communaux et intercommunaux.
- Le besoin d'une stratégie globale de déploiement des énergies renouvelables sur le territoire est identifié.
- La diversification des énergies renouvelables notamment via les réseaux de chaleur est nécessaire.
- Les actions de promotion et de mise en réseaux des porteurs de projet EnR sont à renforcer.



**Création du cadastre solaire qui
permet de connaître le potentiel
photovoltaïque de chaque
bâtiment et parking
du territoire.**

Accessible gratuitement sur www.cc-acvi.com

Orientation 5

VERS UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS



- Plusieurs programmes de développement des pratiques agricoles et sylvicoles existent : procédure de mise en valeur des terres incultes ; charte forestière du Pays Pyrénées Méditerranée...
- Le travail autour du Projet Alimentaire Territorial a permis de réaliser des animations en faveur de la relocalisation de l'alimentation.
- Les communes s'engagent dans des PAEN (Périmètre de protection des espaces Agricoles Et Naturels).
- Une chargée de mission embauchée par la CC ACVI a assuré l'animation de deux sites Natura 2000 du territoire.
- Peu d'actions sont en faveur de la préservation de la biodiversité.



**Nombreuses
animations de
l'Office de Tourisme
Intercommunal
pour valoriser les
producteurs locaux.**

(soirées gourmandes,
apéritifs vignerons, ...)

Orientation 6

VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT



- Les plans de prévention des risques sont bien pris en main dans les communes et par la CC ACVI.
- De nombreuses actions sur la gestion de la ressource en eau sont mises en œuvre : renouvellement des réseaux, dispositifs de télé-relève pour détecter les fuites, préservation et restauration des cours d'eau et des milieux aquatiques, sensibilisation...
- L'axe déchets est bien mis en œuvre avec des distributions massives de composteurs individuels.
- La lutte contre les espèces invasives se poursuit.
- La sensibilisation au changement climatique et la gestion de la ressource en eau sont à renforcer pour tous les publics.



**Réutilisation
des eaux usées
de la STEP
d'Argelès-sur-Mer
pour un usage
communal
et agricole.**

► Nos communes en action : quelques chiffres*

Patrimoine public

87%

pratiquent
l'extinction de
l'éclairage public
(totale ou partielle)



Mobilités

47%

incitent à l'utilisation
des transports en
commun (aires multi-
modales, communication,
navettes, ...)



Formation & Communication

80%

ont sensibilisé
leurs habitants
au développement
durable



Risques naturels

80 à 100%

prennent en compte
la gestion des risques
(inondations, incendie,
sécheresse, canicule, ...)

Urbanisme

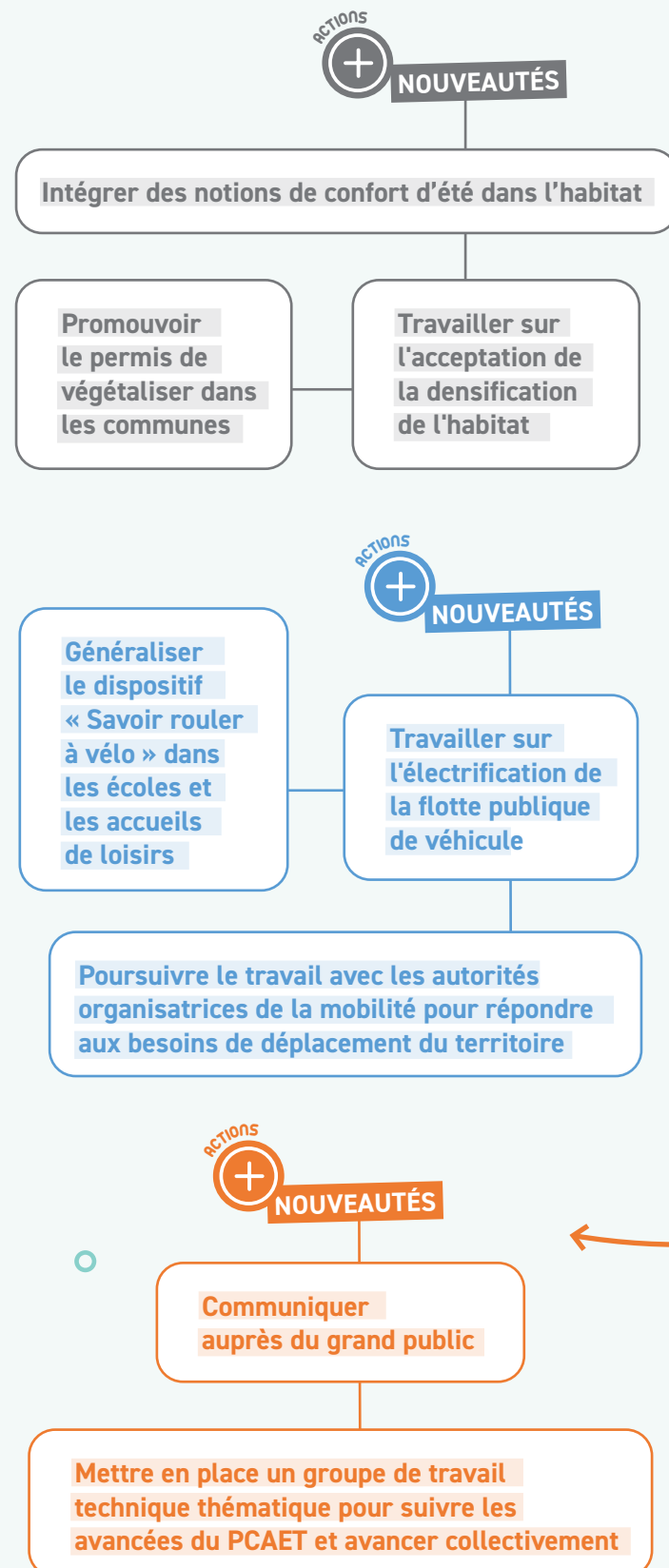
40%

travaillent
sur la désimper-
méabilisation



Vers un programme ajusté

L'évaluation à mi-parcours du PCAET est l'occasion de questionner et d'ajuster notre programme d'action. En effet, certaines problématiques évoluent et de nouvelles thématiques émergent. C'est également l'occasion d'identifier les faiblesses du programme d'action et de les ajuster à la réalité du terrain.



RAPPEL

PLAN D'ACTION INITIAL PCAET 2020-2026

Orientation 1

VERS UN URBANISME PLUS DURABLE

- **Stimuler et accompagner** la rénovation du bâti ainsi que les actions de maîtrise de l'énergie
- **Positionner** le territoire vers une urbanisation moins consommatrice et adaptée au changement climatique

Orientation 2

VERS UNE MOBILITÉ DÉCARBONÉE

- **Favoriser** les mobilités actives
- **Améliorer** la fréquentation des transports en commun existants sur le territoire
- **Réduire** l'impact des déplacements en voiture

Orientation 3

VERS UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE ET PRO ACTIVE

- **Améliorer** l'exemplarité dans le patrimoine public
- **Garantir** la mise en œuvre concertée du Plan Climat
- **Valoriser** les actions engagées des communes et de l'intercommunalité

Orientation 4

VERS UN TERRITOIRE PRODUCTEUR DE SA PROPRE ÉNERGIE

- **Diversifier** les sources d'énergie implantées sur le territoire

Orientation 5

VERS UN TERRITOIRE PROTECTEUR DE SON AGRICULTURE ET DE SES ESPACES NATURELS

- **Faciliter** le développement des pratiques agricoles et sylvicoles sur le territoire
- **Développer** les circuits courts

Orientation 6

VERS UN TERRITOIRE RÉSILIENT

- **Sensibiliser** au changement climatique
- **Garantir** les besoins en eau nécessaires pour pérenniser les usages
- **Préserver** les milieux aquatiques
- **Prévenir** les risques climatiques comme les inondations
- **Réduire** l'impact des déchets sur le territoire
- **Coordonner** la lutte contre les espèces invasives à l'échelle du territoire

NOUVEAUTÉS

Mettre en place un schéma territorial des énergies renouvelables

Renforcer l'accompagnement pour les particuliers (permanences conseils, soirées dédiés, aides financières...)

NOUVEAUTÉS

Mettre en place un programme de préservation de la biodiversité

Travailler sur un projet pédagogique dans les centres de loisirs autour de l'alimentation locale et durable

NOUVEAUTÉS

Mener une stratégie littoral liée aux risques érosion côtière et submersion marine

Intégrer les actions du programme TACCT de l'ADEME* (Trajectoire d'Adaptation au Changement Climatique des Territoires)

*ADEME : Agence de la transition écologique

Poursuivre les actions sur la sobriété en eau avec notamment des actions de sensibilisation vers les scolaires

Mettre en place une stratégie de tourisme durable

LA SUITE

Perspectives pour les prochaines années

Le PCAET arrivera à échéance fin 2025, ce qui conduira à une nouvelle étape de bilan et d'analyse de la stratégie et des objectifs à atteindre à court, moyen et long terme. À la suite de cette évaluation, le territoire établira un nouveau PCAET courant 2026-2027. Une réactualisation du diagnostic et une évolution de la stratégie et du programme d'action seront réalisées en gardant comme objectif d'agir en faveur d'un avenir plus serein à l'horizon 2050.



Nous remercions nos communes membres, le Pays Pyrénées Méditerranée, le Département, la Région, les institutionnels, les acteurs agricoles et forestiers, les syndicats de bassin versant, les associations, les entreprises, les observatoires de données et les habitant·es du territoire, pour leur implication à nos côtés et leur contribution dans la mise en œuvre de notre Plan Climat Air Énergie Territorial.